



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEMATERIALISATION

Selon les informations enregistrées au fichier central des équidés (SIRE)

Edité le 27/06/2016

## NOM DU CHEVAL

N° UELN: XXXXXXXXXXXXXXX

Race: TRAKEHNER

Sexe: FEMELLE

Père: PERE, TRAK

Date de naissance: 15 MAI 2005

Pompadour, le: 05/04/2006

Le Directeur Général de l'Institut français du cheval et de l'équitation

Christian VANIER

Robe: BAI

Mère: MERE, AA

Propriétaire

M. PRENOM NOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Copropriétaire(s):

M. PRENOM NOM

100.0 %

• Ce formulaire est à envoyer signé et IMPERATIVEMENT accompagné de l'original de la carte d'immatriculation et d'un chèque d'un montant de 7 € par équidé (tarif 2016) à l'ordre de l'IFCE au SIRE, BP3 Route de Troche, 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex.

Ce chèque de 7 € n'est pas nécessaire dans le cadre d'une demande de dématérialisation pour un duplicata (inclus dans le tarif d'un duplicata).

- Les cartes doivent être rayées avec la mention INTERNET.
- J'atteste être le propriétaire de l'équidé mentionné ci-dessus et déclare demander la dématérialisation de sa carte d'immatriculation sur mon espace personnalisé SIRE & Démarches en accord avec l'ensemble des co-propriétaires.
- J'ai bien noté que ce sont désormais les informations enregistrées au SIRE qui font foi et que je pourrai consulter et gérer la propriété de cet équidé à partir de mon espace SIRE & Démarches sur le site <a href="https://www.ifce.fr">www.ifce.fr</a>, et en avoir informé les co-propriétaires.
- L'adresse qui figurera sur la carte internet ne sera pas celle indiquée sur l'original de la carte d'immatriculation mais bien celle indiquée ci-dessus (adresse liée à votre compte).

Fait à :	le:
Signature :	

Ce document n'est pas un certificat de vente et ne peut en aucun cas être considéré comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Règlement (UE) 2015-262).